

Payerne, le 8 septembre 2023

Au conseil communal
De et à
1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat « pour des protections hygiéniques accessibles ».

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de préavis sur la prise en considération du postulat « pour des protections hygiéniques accessibles » était composée de mesdames,

- Sandra Savary, présidente-rapporteuse
- Dominique Gilliand
- Charlène Padoan
- Catia Pires Vieira
- Chams Moughnime en remplacement de monsieur Bertrand Sauterel
- Isabelle Pernet en remplacement de monsieur Franck Magnenat
- Catarina Gonçalves Pina

La commission s'est réunie une seule fois dans la salle de Municipalité, le mardi 27 juin 2023.

Le vote de la présente commission ne porte uniquement que sur la prise en considération du postulat intitulé « pour des protections hygiéniques accessibles » déposé le 24 mai 2023 au conseil communal de Payerne. Après de longs débats, de différentes sensibilités sur le postulat se sont dégagées. Les débats se sont portés également sur le fond mais ensuite ils ont abouti sur la prise en considération.

La commission, à la majorité de ses membres, vous recommande de ne pas prendre en considération le postulat.

Veuillez, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, recevoir nos salutations distinguées.



Sandra Savary
Présidente-rapporteuse